

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 038-23

Objet : CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE POUR LE CABINET DASSONVILLE ET FRON – SYNDIC // APC PATRIMOINE CONCERNANT LA COPROPRIÉTÉ « SDC RÉSIDENCE DES HAUTES BRUYÈRES » À COUBRON (93470) – VENDREDI 7 JUILLET 2023.

Le Maire de Coubron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°22-039 en date du 14 décembre 2022 portant sur la tarification des services municipaux ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe de la Maison Dacheville pour le syndic de copropriété SDC Résidence des Hautes Bruyères à Coubron (93470) pour la tenue d'une Assemblée Générale (AG) qui se tiendra le vendredi 7 juillet 2023 de 20 h 00 à 22 h 00 ;

CONSIDÉRANT le tarif de location de salles pour les syndicats de copropriété est fixé à 67,00 € ;

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : LE CABINET DASSONVILLE ET FRON – SYNDIC // APC PATRIMOINE, sis 49 rue des Batignolles 75017 PARIS, représenté par Monsieur Alain-Pierre CHOQUENET ;

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe de la Maison Dacheville avec le syndic de copropriété susmentionné, représenté par Monsieur Alain-Pierre CHOQUENET.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un délibéré,

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 27 juin 2023

Le Maire de Coubron,
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230627-038-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affiché le : 27/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON
mairie@coubron.fr - téléphone 01 43 88 51 45 - télécopie 01 43 88 63 85 - www.coubron.fr
Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire